



CAP IP/DSD du jeudi 2 février 2017

Une CAP « à tiroirs »

CGC-Douanes était représentée par S. Denis (AD), Y. Chazalviel (DSD1), O. Gourdon (DSD2), K. Treille et L. Gourdon (IP2)

Cette 1ère CAPC pour l'année 2017 était présidée par la Sous-directrice A assistée du chef du bureau A/2 et de ses collaborateurs.

46 postes étaient en compétition auxquels il convient d'ajouter les **3 postes issus de l'expérimentation** par la direction générale sur des candidatures « à tiroirs », c'est à dire émises sur des postes susceptibles de se libérer.

58 candidats ont effectué des demandes à l'occasion de cette CAPC et **7** supplémentaires sur les postes susceptibles d'être vacants.

Cette CAPC présente donc un bon ratio entre les candidatures émises et les postes proposés.

Mouvements de DSD1 et DSD2

4 DSD1 sur 9 et 7 DSD2 sur 9 ont obtenu la mutation ou la promotion qu'ils convoitaient.

Aucune demande n'a été effectuée en DSD sur les 6 postes proposés à la direction générale, ce qui atteste d'un **manque d'attractivité certain** pour ces postes.

Ceci vient à nouveau renforcer la position de la CGC qui soutient l'idée d'ouvrir ce type de postes à la promotion DSD2.

Dans l'ensemble, les autres demandes ont obtenu satisfaction mais la direction générale a parfois préféré des candidats IP2 (qui postulaient en promotion DSD) à des DSD2 notamment sur un poste de chef divisionnaire en prenant en compte les forts enjeux du poste dans un contexte difficile.

Promotions DSD2

5 promotions d'IP2 en DSD2 ont eu lieu au cours de cette CAPC (sur 8 demandes) dont une à l'occasion d'une candidature exprimée sur un poste « à tiroir » susceptible d'être vacant.

3 postes ouverts à la promotion DSD n'ont pas trouvé preneurs (Lorraine nord division, adjoint au directeur au CID et chef du pôle fonctionnement de la DNSCE).

Demandes de mutations liées

Cette CAP a permis à **3 couples** -dont 2 couples de douaniers- d'obtenir une **mutation conjointe**, ce qui démontre l'importance que la direction générale accorde à cette question à la suite notamment de nos interventions syndicales précédentes.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

A noter que le dispositif d'enquêtes « à tiroirs » avec la publication des postes susceptibles d'être vacants peut favoriser les demandes liées en permettant d'avoir un plus grand nombre de postes proposés au cours d'une même CAP (postes proposés et postes susceptibles d'être vacants).

Mutations d'IP2, d'IP1 et d'IR1 en passerelle IP1

8 IP2 sur 14 ont été mutés en obtenant leur premier choix, **3 IP1 sur 6** ont été mutés et seulement **1 IR1 sur 9** a obtenu satisfaction en devenant adjoint IP1 à un divisionnaire. A noter que 3 candidatures IR1 n'étaient pas recevables en raison d'une trop faible ancienneté sur leur poste.

A la direction générale, 1 candidat IP1 Paris spécial déjà en poste à la DG a été préféré à un collègue IP2 ; l'administration questionnée sur ce point a évoqué une nécessité urgente à pourvoir cet emploi, par un collègue déjà rompu à la matière.

2 candidatures hors douane étaient exprimées (attaché principal et attaché principal INSEE) qui n'ont cependant pas obtenu satisfaction.

Expérience hors douane et accueil de non-douaniers

Suite à l'interpellation d'une OS sur le **risque de réductions de débouchés de carrière avec l'accueil de collègues en provenance d'autres administrations** sur des postes d'attachés douaniers ou de chefs de bureau par exemple, la sous-directrice A a paru surprise d'une telle affirmation n'ayant pas constaté d'asymétrie particulière entre les douaniers occupant des postes hors douane et les extérieurs à la douane occupant des fonctions au sein de notre administration.

Elle a rappelé que l'objectif du Secrétariat Général, dans le cadre du plan ministériel managérial (PMM), était de favoriser les échanges entre les administrations, et qu'elle souscrivait totalement à l'idée d'enrichir son parcours par une expérience interdirectionnelle ou interministérielle. Elle s'est engagée à fournir des chiffres sur les douaniers qui occupent des postes hors douane et sur les collègues extérieurs occupant des fonctions en douane. Elle a en outre indiqué qu'il n'était guère dans la culture douanière d'aller voir les postes offerts sur la BIEP.

Elle a cependant rappelé que s'agissant des administrateurs (AD), AS et AG, ceux-ci doivent perdre leur statut d'emploi et conserver seulement leur grade de DSD1 s'ils quittent la douane. Elle a reconnu que le statut d'emploi douanier étant très intéressant, il était plus difficile, dans ce cadre, de se tourner vers des postes à l'extérieur sans certitude de trouver un statut équivalent. Cela relève donc davantage d'une démarche personnelle.

Elle a, en outre, remarqué que pour obtenir des postes à l'extérieur de notre administration, l'idéal était de ne pas avoir un parcours trop linéaire et trop marqué par la douane. Selon elle, il faut intégrer suffisamment tôt dans sa carrière l'idée d'occuper des fonctions dans différents ministères ou à l'étranger et présenter un CV qui soit suffisamment éclectique pour mettre davantage de chances de son côté.

La sous-directrice a également souligné **l'importance de bien préparer son retour en douane** en rappelant que le bureau A/2 était là pour valoriser l'expérience hors douane en offrant des fonctions qui tiennent compte au mieux de cette expérience.

Une différence a été établie entre des postes occupés de façon récurrente par des douaniers auprès de certains ministères (DGGN, MAE, justice...) et qui font l'objet de fiches de postes proposées en douane et d'autres fonctions qui témoignent davantage d'une démarche de recherche individuelle.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

Le chef du bureau A/2 a souligné que de nombreux emplois occupés en douane par des collègues provenant d'une autre administration étaient « boudés » en interne parce qu'ils ne correspondaient guère aux compétences recherchées notamment dans les domaines RH, informatiques ou budgétaires.

Par ailleurs, la sous-directrice a estimé que le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés principaux ne les incite guère à demander une intégration en douane, l'expérience en douane leur servant davantage à bénéficier d'une « carte de visite » afin d'augmenter leurs chances d'être nommés administrateur civil au tour extérieur.

Débouchés de DSD1

Il a été rappelé qu'il existait une **forte demande des DSD1 pour accéder au grade de DPSD** en élargissant les possibilités d'accès au-delà des seules deux dernières années avant le départ en retraite. La sous-directrice a rappelé que le GRAF était contingenté et qu'il existait normalement des conditions « drastiques » pour y accéder. Il faut disposer d'un très bon dossier, ce qui interdit qu'un grand nombre de collègues puisse y accéder sans une grande sélectivité.

Les organisations syndicales regrettent que **ce grade soit essentiellement vécu comme une forme de promotion retraite** aujourd'hui alors qu'il pourrait être « dynamisé ». Il convient par ailleurs de rappeler que la **sélectivité s'opère essentiellement avec la promotion d'administrateur** et qu'il convient d'en tenir compte pour des collègues n'ayant pas accédé à ce statut d'emploi. Il ne serait pas logique que des fins de carrières « courtes » soient moins favorables que celles des carrières « longues » alors que les efforts consentis au cours de l'ensemble de la carrière sont manifestes (sélection IP, mobilité fonctionnelle ou géographique obligatoire, charges managériales, enjeux, responsabilités ...). Enfin, l'assiette et les taux de promotion sont suffisamment larges pour nommer davantage de DPSD.

La transformation des postes de BOP GRH

CGC-Douanes a relevé qu'il existait un **nombre très important de postes « supports » proposés à la DI de Lyon** puisque cette CAP offrait des postes, au sein de cette DI, de chef de pôle « moyens », de chef de pôle « pilotage et contrôle interne » et de chef de pôle « RH locales ».

La direction générale a indiqué que cela correspondait aux organigrammes entérinés lors du CTR de juillet 2015 sur les pôles en DI. **Certaines DI ont ainsi anticipé l'arrivée d'un adjoint administrateur en proposant de nouveaux emplois aux anciens chefs de pôle « BOP-GRH » leur permettant de rester sur place, cette démarche s'effectuant de gré à gré avec leur DI.**

Organigramme des RI

Le chef du bureau A/2 a précisé que **seules 3 recettes interrégionales devraient bénéficier d'adjoints IP ou DSD** en citant Paris, Metz et Marseille. Il a toutefois précisé que la doctrine n'était pas encore entérinée. Les autres RI n'auraient -semble-t-il- pas d'adjoint carrières courtes et seraient dotées de chefs de pôle, chefs de service comptable (CSC).

Il existerait une volonté de la direction générale de ne pas multiplier les postes d'IP/DSD dans ces structures sous peine d'une crainte de manquer de candidats sur des fonctions plus proches du cœur de métier comme celles de chef divisionnaire.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

Ce faisant, une telle approche, si elle devait être appelée à se généraliser, pourrait se heurter à l'un des objectifs originels du PSD, dans la mesure où la centralisation interrégionale visait à professionnaliser la filière comptable afin d'en accroître le niveau d'expertise et à consolider les actes et les procédures, face notamment à la complexité croissante du recouvrement des créances contentieuses (entreprises en difficultés, créances solidaires, etc).

Enquêtes « à tiroirs »

Le chef du bureau A/2 a rappelé que la direction générale avait tenté une expérimentation au cours de cette CAP qui consiste à **offrir, en deuxième rideau, des postes susceptibles de devenir vacants sur 3 postes bien déterminés** (Marseille-Fos adjoint de division, DG adjoint CCG et Lyon chef du pôle RH locales). Il semble qu'il n'y ait **pas de position arrêtée au sein de la sous-direction A sur l'idée de renouveler l'expérience sur quelques postes ciblés ou de généraliser** cette pratique à tous les postes susceptibles de se libérer.

Avec ce système « à tiroirs », l'ambition de la direction générale est multiple :

- d'abord **éviter de longues périodes de vacance** sur un poste, davantage marquées suite à la CAP du mois de mars puisqu'il faut attendre la CAP de septembre/octobre pour remplacer les collègues ayant quitté leur poste. En ce sens, ces nouvelles formes de CAP peuvent séduire les directeurs régionaux ou interrégionaux et mieux répondre à la nécessité de continuité du service ;
- **favoriser l'anticipation et notamment faciliter les mutations liées** pour des conjoints - douaniers ou non - qui auraient davantage de facilités à obtenir des postes géographiquement proches en ayant une vue sur deux mouvements.
- **Réduire le nombre de CAPC** : au nombre de trois aujourd'hui, elles pourraient passer à seulement deux si ce système était généralisé. Il faut cependant indiquer que d'autres mouvements en IP/DSD s'effectuent à la marge à l'occasion des instances de commandement notamment.

Fort du bilan positif de cette CAPC, **CGC-Douanes a manifesté son intérêt en faveur de cette nouvelle mouture qui combine deux tours en une seule fois.**

Elle a cependant demandé à ce qu'on s'assure que **l'ensemble des postes proposés soient bien publiés et diffusés à tous** et que la CAPC garde son **pouvoir souverain** de refuser une mutation quand bien même la direction générale a envisagé des mouvements qui se combinent. Elle a également regretté que la période pour candidater sur la deuxième enquête **soit si courte** (une dizaine de jours), ce qui implique une grande réactivité. Enfin, les CAPC peuvent devenir très complexes, notamment s'il y a de nombreux candidats sur un même poste car il faudrait, dans ce cas, publier de très nombreuses fiches pour des postes ayant peu de probabilité de se libérer.

La sous-directrice a affirmé que cela ne changerait en rien le pouvoir décisionnel de la CAP. Cette méthode incitera sans doute les collègues à s'inscrire plus tôt en réponse aux enquêtes de façon à apporter davantage de visibilité (il est probable qu'un directeur estimant que son adjoint a de grandes chances de partir l'incitera à déposer rapidement sa candidature de façon à trouver un remplaçant dans les meilleurs délais).

La DG a cependant souligné qu'elle ne disposait pas d'outils permettant de gérer de façon automatisée l'ensemble de ces candidatures à l'occasion de ces CAP à tiroirs et qu'il n'existait pas de logiciel disponible sur le marché.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

Il faudrait pouvoir dépasser la méthode artisanale en passant commande d'une application maison à notre centre informatique. Elle a souligné que cette méthode de double CAP n'était envisageable qu'au niveau des cadres supérieurs, celle-ci ne pouvant s'appliquer que vis-à-vis d'une population réduite.

Informations générales

- Suite à la parution de l'arrêté du 4 janvier 2017 au JORF, la RR d'Ile-de-France est devenue la Trésorerie générale des douanes, en conséquence, deux administrateurs supérieurs des douanes, receveur régional et receveur régional adjoint, ont été nommés trésorier général et trésorier général adjoint.
- La CAP a été également informée de la nomination d'un nouvel **attaché douanier à la Haye** auparavant chef divisionnaire en Martinique.
- **4 collègues IP1 ont été nommés CSC2** sur des postes de chef de bureau de niveau 3 et de chefs de pôle en recettes régionales ultramarines.

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations. Rappelons que notre syndicat est intervenu pour certains collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction afin que leur situation soit prise en considération dans le cadre de prochaines CAP.

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____ **Fonctions :** _____

Grade : _____ **Echelon :** _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ **Direction :** _____

Adresse : _____

Tél. : _____ **Fax :** _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ **E-mail :** _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !